



⑪ Numéro de publication : **0 318 408 B1**

⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
02.01.92 Bulletin 92/01

⑤① Int. Cl.⁵ : **A63B 63/00**

②① Numéro de dépôt : **88440100.1**

②② Date de dépôt : **23.11.88**

⑤④ **Filet d'entraînement pour tirs au but de précision.**

③① Priorité : **24.11.87 FR 8716540**

④③ Date de publication de la demande :
31.05.89 Bulletin 89/22

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
02.01.92 Bulletin 92/01

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités :
EP-A- 0 106 184
CA-A- 1 227 818
DE-A- 810 602
DE-A- 2 136 190
US-A- 1 393 408

⑦③ Titulaire : **Pallanca, Michel**
18 Boulevard de Cimiez Le Castel 1
F-06000 Nice (FR)

⑦② Inventeur : **Pallanca, Michel**
18 Boulevard de Cimiez Le Castel 1
F-06000 Nice (FR)

⑦④ Mandataire : **Hautier, Jean-Louis**
Cabinet Hautier Office Méditerranéen de
Brevets d'Invention et de Marques 24 rue
Masséna
F-06000 Nice (FR)

EP 0 318 408 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un nouveau matériel destiné à faciliter l'entraînement des joueurs dans tous les sports, comportant l'envoi d'un ballon ou analogue dans une cible choisie.

Pour plus de commodité on se référera dans la suite au football, à titre d'exemple d'un tel sport, mais il est bien entendu que l'invention trouve son application dans tous les sports analogues y compris par exemple le hand-ball, les polos, (water-polo, le polo sur gazon), et de manière générale tous les sports utilisant des buts d'assez grandes dimensions.

Dans ce cadre, l'invention vise essentiellement un moyen d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement des footballeurs dans les tirs au but.

Jusqu'à présent et traditionnellement, les footballeurs ne pouvaient travailler la précision de leurs tirs que sur une cible réelle c'est-à-dire séparément et en présence d'un gardien de but, ce qui représente donc une mobilisation de moyens, coûteuse et restrictive vis à vis des possibilités offertes aux joueurs jeunes et/ou peu fortunés et même aux clubs auxquels ils appartiennent.

Dans d'autres sports, on a toutefois déjà eu recours à des dispositifs destinés à faciliter l'entraînement des joueurs. C'est par exemple le cas en hockey sur glace, comme en témoigne le brevet CA-A-1227818, qui décrit un dispositif masquant partiellement l'ouverture du but : ce dispositif comporte des zones découpées aux quatre coins, voire au centre, et permet d'exercer la précision du tir. Il est donc constitué d'une pièce de tissu en croix, tissu qui peut être élastique, et il est attaché aux montants du but par des sangles ou courroies qu'il est également possible de prévoir élastiques. Toutefois, un tel dispositif s'avère inadaptable à un but de football, dans la mesure où les dimensions des deux types de but sont sans commune mesure, et qu'une pièce de tissu synthétique de grande dimension s'avérerait inappropriée à renvoyer un projectile du type ballon de football. En outre, si on pratiquait d'autres découpages servant de cible, le dispositif serait difficile à fixer sur un cadre de telles dimensions, et perdrait probablement ses qualités notamment en ce qui concerne le renvoi des balles.

C'est pourquoi, on est conduit à continuer à travailler avec un gardien de but, avec les problèmes évoqués que cela induit.

Le matériel selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients ; il est d'usage et de transport facile, adaptable sur un but déjà existant ou pouvant même être autonome, c'est-à-dire déployable et installable sur une aire de jeu pour être utilisé au besoin par plusieurs joueurs à la fois.

Ce matériel est caractérisé, selon l'invention en ce qu'il se compose d'une ou plusieurs cibles comportant sur une périphérie intérieure des moyens d'accro-

chage élastiques à un ou plusieurs filets de renvoi, la périphérie extérieure desdites cibles comportant au surplus des moyens d'accrochage à un cadre fixe.

Comme on le verra plus loin, ledit filet joue lui-même un rôle essentiel dans l'invention, assurant une fonction de renvoi pour les ballons ayant raté les cibles.

Il doit donc, soit être doué de propriétés élastiques, soit être amarré au cadre fixe par des moyens suppléant ou complétant cette élasticité.

Dans le cas d'un filet de petites dimensions, l'ensemble précédent peut être suffisant pour le double objectif recherché.

Dans le cas d'un filet de grandes dimensions, le maintien de sa tension n'est plus possible sur une seule pièce, et la combinaison selon l'invention comporte alors un troisième élément, à savoir, — un cadre central de largeur et de hauteur réglable, accroché à sa partie supérieure sur la barre horizontale du but, et le long de ses côtés verticaux à l'autre extrémité dudit filet. La fonction la plus importante de ce cadre réglable est de permettre, par son réglage, d'assurer une mise sous tension suffisante du filet. Une fonction subsidiaire est de faciliter le passage du joueur d'un côté à l'autre du filet.

Dans la pratique, le matériel selon l'invention comporte des cibles de forme géométrique, par exemple carrées ou rectangulaires, dont les dimensions peuvent être réglées en fonction des besoins des joueurs. Ces cibles sont de préférence creuses, constituant des fenêtres dans lesquelles les joueurs s'efforcent de placer les ballons, lesquels sont ensuite récupérés dans le filet du but. Elles peuvent être chacune d'un seul tenant, verticales ou subdivisées en plusieurs étages. Une fraction du périmètre d'une cible peut être constituée par une certaine longueur du cadre d'accrochage.

Selon une variante, présentant notamment de l'intérêt dans le cas où le matériel selon l'invention est autonome, c'est-à-dire doit être installé sur une aire de jeu ne comportant pas elle-même de buts, ces cibles peuvent être pleines et équipées d'un système de contacts électriques, le coup au but étant signalé par des voyants lumineux et/ou sonores.

Que l'amarrage de ces cibles se fasse sur la fenêtre d'un but traditionnel, ou sur un cadre autonome, cet amarrage est assuré de préférence par des crochets ou crosses d'accrochage vertical, munis au besoin de manchons ou tampons élastomères d'amortissement, et par des sangles d'accrochage horizontal, contribuant à la fois à la solidité et à la souplesse de l'amarrage.

Dans le cas d'un filet élastique, il est constitué par une ou plusieurs bandes horizontales extensibles, pouvant être maintenues sous tension grâce au cadre central réglable comme indiqué ci-après. Ces bandes sont accrochées à leurs extrémités horizontales aux côtés verticaux des cibles précitées et éventuelle-

ment aux côtés verticaux du cadre central de réglage, au moyen d'éléments élastiques, tels que des ressorts, des cordons en caoutchouc, tels que ceux désignés par "sandows" et analogues.

Dans le cas d'un filet formé de fils non élastiques et mêmes rigides, ces moyens d'accrochage deviennent essentiels pour assurer l'élasticité indispensable du système de renvoi.

Il est clair que, dans cette construction, plus l'on diminue les surfaces des cibles, plus l'on doit augmenter éventuellement la surface du cadre central de manière à ce que les bandes extensibles soient toujours en position de tension pour le renvoi des ballons qui les auront heurté, et, inversement plus l'on augmente les surfaces des cibles, plus on peut diminuer la surface du cadre central éventuellement jusqu'à le supprimer, de manière que les bandes extensibles soient toujours en position de tension pour le renvoi des ballons qui les auront heurtés. A cet égard, ledit filet remplit le rôle de gardien.

Enfin, le cadre central, quand il y en a un, est constitué de préférence par deux moitiés, réglables chacune en hauteur, et s'emboîtant horizontalement de manière à être également réglable en largeur comme il vient d'être dit.

Sous une première forme de réalisation pratique, le matériel selon l'invention se compose donc de ce cadre central, auxquels sont accrochés de chaque côté les filets extensibles de renvoi et les cibles, l'ensemble étant donc déployable pour venir s'amarrer sur un but déjà existant, dont le filet sert à récupérer les balles au but.

Selon une seconde variante, le même matériel peut être fixé à un cadre transportable, servant à un usage autonome n'exigeant pas l'existence d'un but. Dans ce cas, il sera avantageux de prévoir l'ancrage dans le sol des montants verticaux du cadre central. Toutefois, ce cadre additionnel peut servir à l'accrochage au cadre du but.

On va maintenant décrire l'invention en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un premier mode de réalisation d'un matériel selon l'invention, sans cadre additionnel, amarré à un but déjà existant,
- les figures 1a et 1b sont des demi-vues analogues, les cibles ayant une constitution différente dans laquelle une fraction seulement de leur périmètre est matérialisée,
- la figure 2 est une vue de côté du même accessoire, mais comportant un cadre additionnel,
- la figure 3 représente la constitution d'une cible réglable et,
- la figure 4 représente une cible multiple non réglable

Si l'on se réfère tout d'abord à la figure 1 on voit que, dans ce mode de réalisation, le matériel selon l'invention se compose d'une part, d'un couple symé-

trique de cibles latérales 5 et 6, qui, dans le cas présenté, se composent chacune d'un ensemble de trois cibles 7-8-9 superposées, comme on le voit mieux sur la figure 4. Ces cibles sont réalisées en tube d'aluminium d'acier ou analogue ou de matière plastique ; d'autre part, d'un rectangle central réglable 10, servant à l'accrochage d'une première extrémité de bandes horizontales élastiques 11a, 11b, 11c, et 12a, 12b, 12c, les autres extrémités des mêmes bandes étant accrochées aux côtés verticaux internes des cibles 5 et 6. Les bandes 11 et 12 peuvent être d'un seul tenant et découpées en fonction de la forme des cibles. Cet accrochage peut se faire, de chaque côté des bandes 11 et 13, sur les cibles et le cadre central, au moyen de crochets 13, de préférence élastiques. Les cibles 5 et 6 sont elles-mêmes équipées, sur leur périphérie extérieure, de crochets 14 et 14', destinés à l'amarrage de l'ensemble du matériel sur les côtés, horizontal 2, et verticaux 3 et 4 d'un but 1.

Des cordons amovibles 15 servent à relier entre elles les bandes horizontales 11 et 12.

Dans la vue latérale agrandie de la figure 2, les cibles 7-8-9 sont accrochées par les crosses 14-14', non plus directement sur les côtés 2 et 3 du but 1, mais à un cadre additionnel désigné par 30, lui-même amarré par des sangles 31 aux montants 3 du but 1.

Pour permettre un usage plus sophistiqué du système, les cibles 5 et 6 peuvent être réglables en largeur par exemple, la figure 3 montre une cible telle que 7, réglable en largeur. A cet effet, elle se compose de deux demi-cadres tubulaires 19-20, coulissant l'un dans l'autre, et pouvant être bloqués dans l'une ou l'autre de quatre positions par des goupilles traversant des trous 21 correspondants des demi-cadres. L'élasticité des bandes de filet 11 et 12 assure que dans tous les réglages, le ballon n'ayant pas atteint sa cible sera renvoyé dans l'aire de jeu.

De manière analogue, les éléments du cadre central 10 sont réglables en largeur, pour assurer la tension de l'ensemble du système. Ils peuvent également être réglables de la même manière en hauteur notamment dans le cas où les extrémités inférieures des montants verticaux dudit cadre doivent être enfoncés dans le sol.

Pour assurer à la fois la solidité de l'amarrage par les crochets 14 et l'amortissement des impacts des balles sur les côtés de sangles, lesdits crochets 14 peuvent être resserrés au moyen de sangles, et lesdits crochets aussi bien que lesdits côtés peuvent comporter des éléments amortisseurs en matériau élastomère.

Enfin, les figures 1a et 1b permettent de comprendre comment une portion du périmètre des cibles peut être formée par le cadre d'accrochage lui-même.

Sur la figure 1a, le petit filet est délimité sur son côté vertical gauche 30 par un montant tubulaire vertical 31, accroché à la traverse horizontale 2 par une

crosse 32 et au montant vertical 3 par des sangles réglables 33.

On peut donc considérer que dans ce cas, la cible est matérialisée par le rectangle 2-3-31-sol. Cette matérialisation peut d'ailleurs être modulée par une forme différente, illustrée par le trait interrompu 34, du montant tubulaire 31.

Sur la figure 1b, le côté vertical droit du filet est décomposé en deux zones 30a et 30a' venant s'accrocher à des montants tubulaires 31a et 31a' et une zone 30b venant s'accrocher directement au montant vertical 4 du but. Le montant 31a s'accroche par une crosse 32 à la traverse 2. Le montant 31a' s'arrête au-dessus du sol comme le montant 31. Aux extrémités opposées, les montants verticaux 31a et 31a' s'arrête au dessus du sol comme le montant 31. Aux extrémités opposées, les montants verticaux 31a et 31a' sont fixés à des crosses d'accrochage 33a et 33a' de longueurs réglables jouant le même rôle que les sangles 33.

Dans cette version, les cibles sont donc matérialisées respectivement par le rectangle 2-4-33a-31a et par le rectangle 31a'-33a'-4-sol.

On notera que dans ces deux dernières versions, le haut du filet est situé devant la traverse horizontale 2 du but. Cette disposition vaut également pour la version de la figure 1.

Dans le cas d'un matériel autonome, l'ensemble du système est directement accroché à un cadre semblable à 30, de préférence réglable, ayant les mêmes dimensions que le but 1, et destiné à être fixé au sol par tout moyen approprié.

Revendications

1. Matériel d'entraînement pour joueurs pratiquant des sports comportant l'envoi d'un ballon dans une cible placée devant l'ouverture d'un but traditionnel, caractérisé en ce qu'il se compose d'une ou plusieurs cibles (5-9) comportant sur leur périphérie intérieure des moyens d'accrochage élastiques (13) à un ou plusieurs filets de renvoi (11, 12) qui peuvent être reliés à un cadre central (10), la périphérie extérieure desdites cibles comportant au surplus des moyens d'accrochages (14) à un cadre fixe.

2. Matériel d'entraînement selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre central (10) est réglable en largeur et en hauteur, et peut être accroché à sa partie supérieure à la barre horizontale (2) d'un but.

3. Matériel d'entraînement selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les dimensions et/ou la forme des cibles (5-9) sont également réglables.

4. Matériel d'entraînement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les divers éléments de la combinaison sont

accrochés entre eux par des organes rigides et par des organes élastiques (13) tels que des cordons élastiques et des sangles réglables.

5. Matériel d'entraînement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ensemble est fixé au cadre par des organes rigides tels que des crosses.

6. Matériel d'entraînement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est accroché sur sa périphérie à un cadre additionnel, lui-même éventuellement réglable, et destiné soit à l'accrochage de l'ensemble sur un but existant, soit à être posé ou ancré au sol de manière autonome.

7. Matériel d'entraînement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les cibles sont délimitées sur une partie de leur périphérie par des portions, des traverses et montants du but devant lequel est placé le filet.

Claims

1. Practising material for players active in sports, including throwing or shooting a ball into a target placed in front of a conventional goal, **characterized** in that it is composed of one or a plurality of targets (5-9) comprising on their inner circumference elastic appending means (13) for one or several returning nets (11, 12) which may be linked to a central frame (10), the outer circumference of said targets additionally comprising appending means (14) for a fixed frame.

2. The practising material according to claim 1, characterized in that the central frame (10) is adjustable in width and in height, and in that it can be appended at its upper region to the horizontal beam (2) of a goal.

3. The practising material according to claim 1 or claim 2, characterized in that the dimensions and/or the shape of the targets (5-9) are equally adjustable.

4. The practising material according to one of the preceding claims, characterised in that the various elements of the combination are interhooked by rigid components and by elastic components (13), such as elastic cords or adjustable belts.

5. The practising material according to one of the preceding claims, characterized in that the arrangement is attached to the frame by rigid components, such as cross arms.

6. The practising material according to one of the preceding claims, characterized in that at its circumference it is appended to an additional frame which itself is optionally adjustable and serves either for appending the arrangement to an existing goal or for being independently placed or anchored on the ground.

7. The practising material according to one of the

preceding claims, characterized in that over part of their circumference the targets are confined by portions, cross arms and supports of the goal in front of which the net is placed.

5

Patentansprüche

1. Trainingsmaterial für sportausübende Spieler mit dem Wurf oder Schuß eines Balles in ein Ziel, das vor die Öffnung eines herkömmlichen Tores gesetzt ist, **dadurch gekennzeichnet**, daß es aus einem oder mehreren Zielen (5-9) zusammengesetzt ist, die an ihrem inneren Umfang elastische Anhängereinrichtungen (13) an ein oder mehrere Rückwurfnetze (11, 12) aufweisen, die mit einem zentralen Rahmen (10) verbunden werden können, wobei der Außenumfang der Ziele darüber hinaus Anhängereinrichtungen (14) an einem festen Rahmen aufweist.

10

15

2. Trainingsmaterial nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Mittenrahmen (10) in seiner Breite und in seiner Höhe einstellbar ist und an seinem oberen Bereich an dem horizontalen Balken (2) eines Tores angehängt werden kann.

20

3. Trainingsmaterial nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Abmessungen und/oder die Form der Ziele (5-9) ebenfalls einstellbar sind.

25

4. Trainingsmaterial nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß die verschiedenen Elemente der Zusammensetzung untereinander durch starre Organe und durch elastische Organe (13), wie beispielsweise elastische Schnüre oder einstellbare Gurte, angehängt sind.

30

5. Trainingsmaterial nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anordnung an dem Rahmen durch starre Organe, wie Traversen, befestigt ist.

35

6. Trainingsmaterial nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß es an seinem Umfang an einem Zusatzrahmen angehängt ist, der selbst gegebenenfalls einstellbar ist und entweder zum Anhängen der Anordnung an einem bestehenden Tor oder zum Setzen oder Verankern auf selbständige Weise am Boden dient.

40

45

7. Trainingsmaterial nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Ziele an einem Bereich ihres Umfangs durch Abschnitte, Traversen und Stützen des Tores begrenzt sind, vor dem das Netz gesetzt ist.

50

55

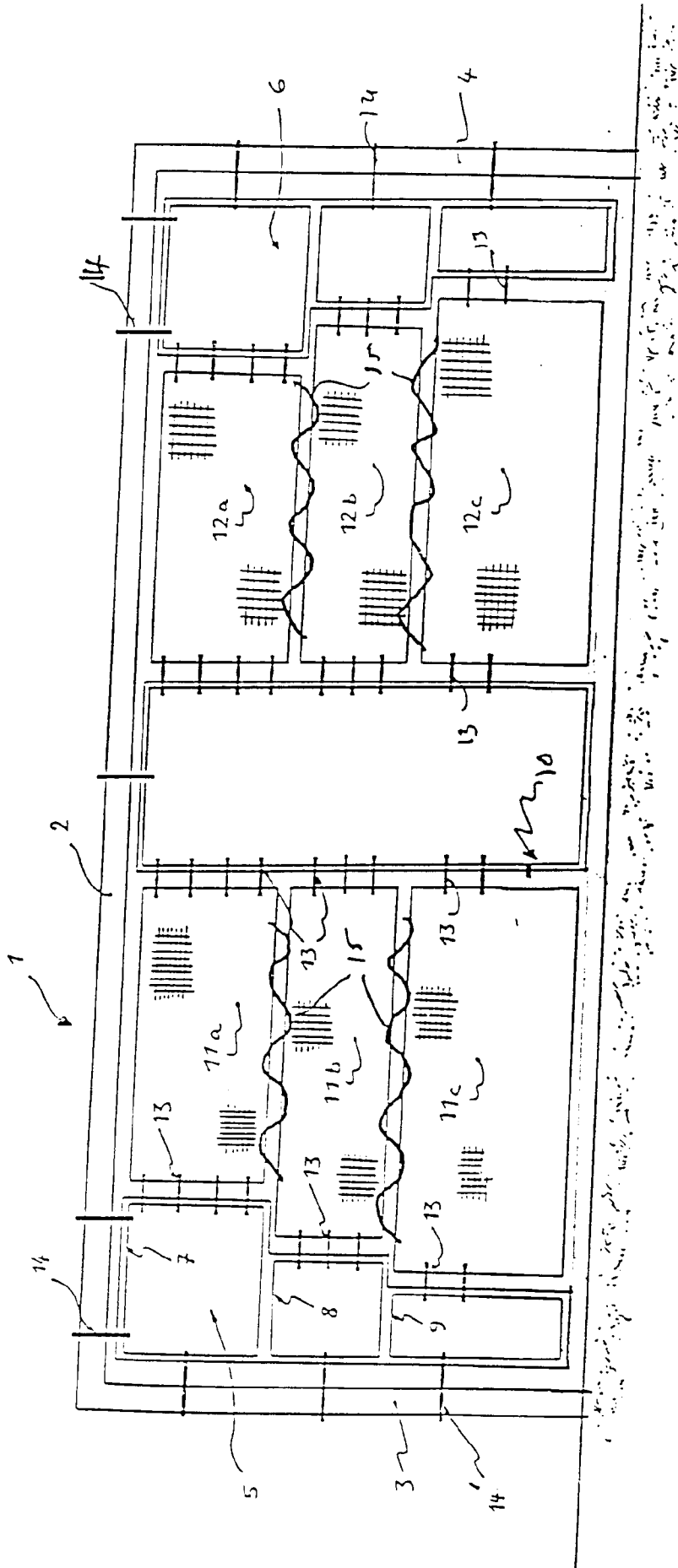


fig.1

Fig. 1a

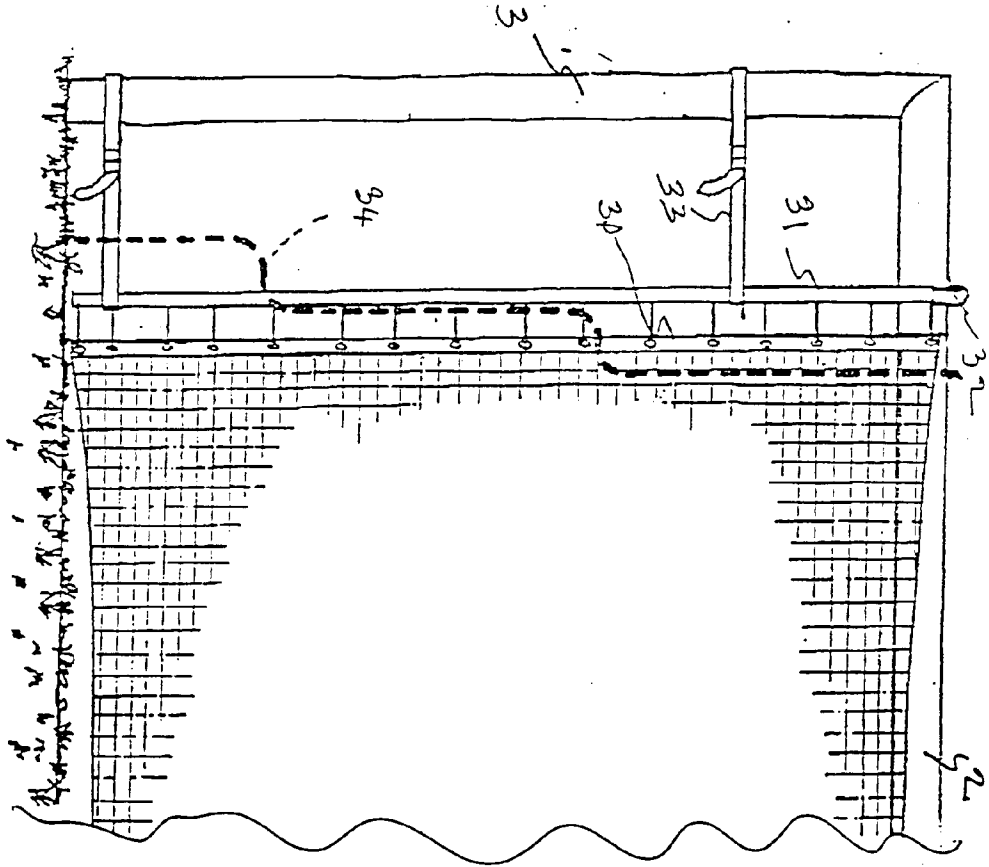
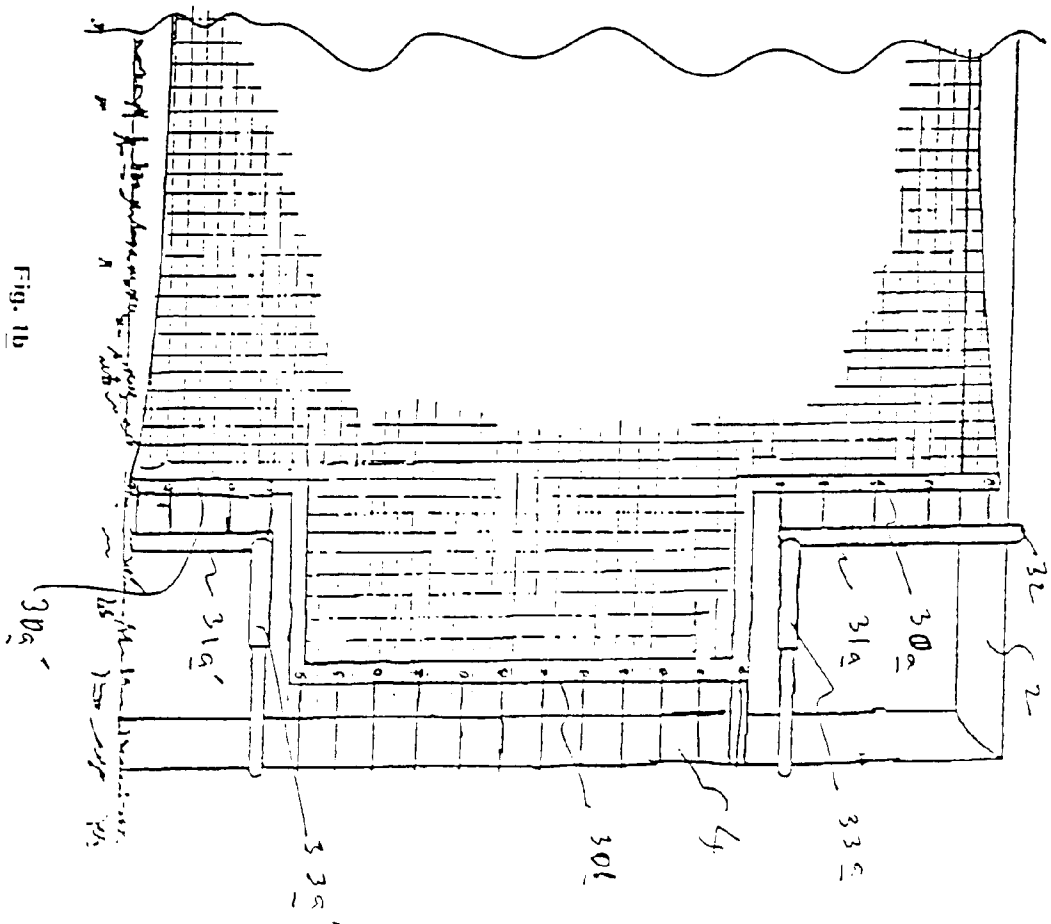


Fig. 1b



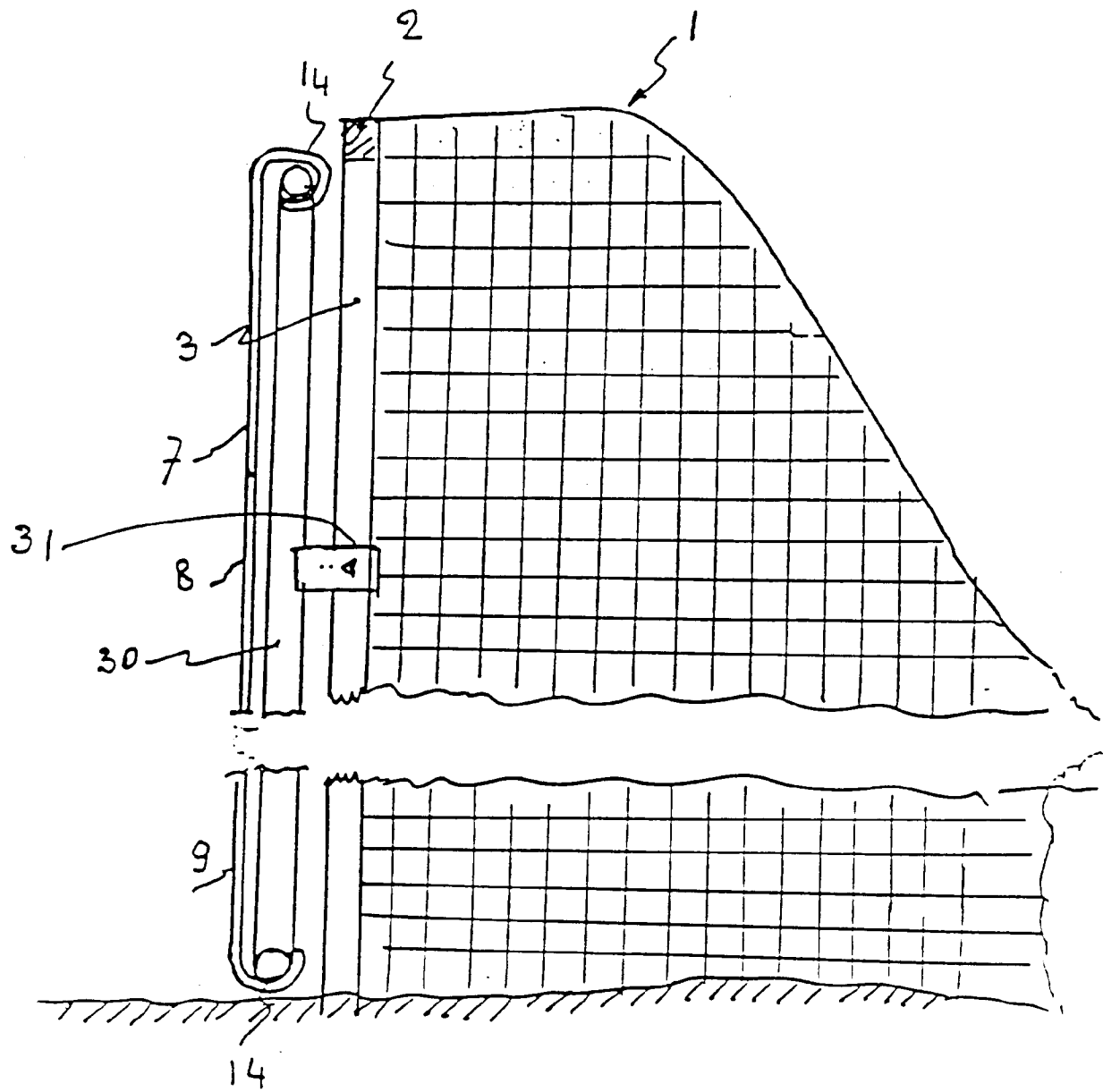


Fig. 2

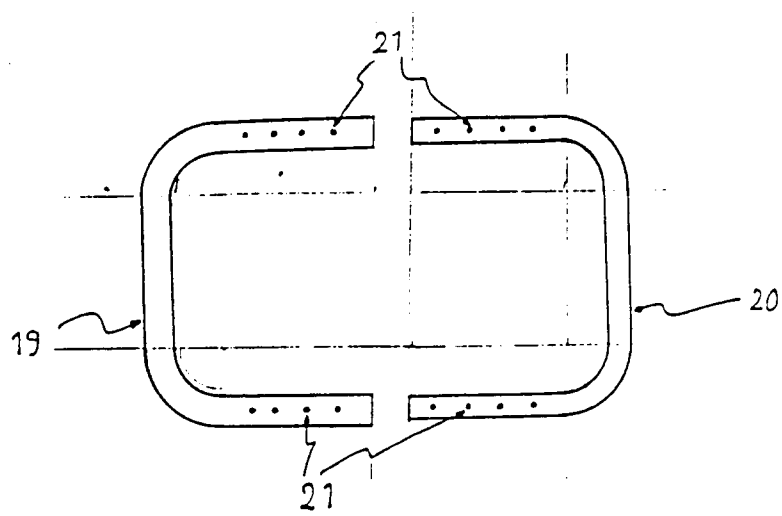


fig. 3

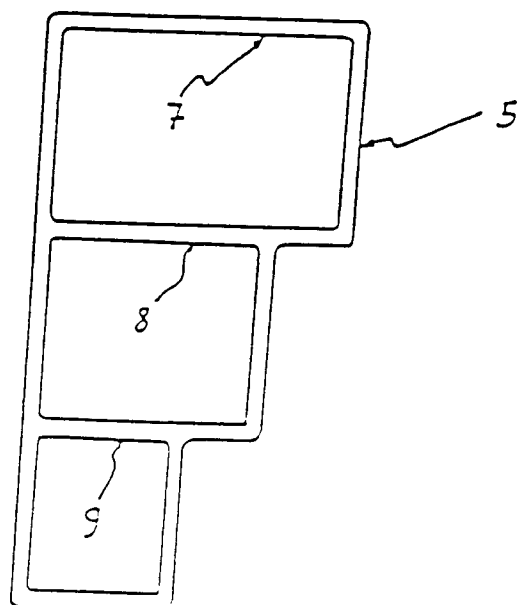


fig. 4